

DÉPARTEMENT
de la

Charente-Maritime

ARRONDISSEMENT

Rochefort

CANTON

ROYAN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de ROYAN

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 Nov. 1950 194

OBJET :

Compte
COUNCIL

L'an mil neuf cent cinquante, le 10 du mois
de Nov., le Conseil Municipal de Royan
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. REGAZONI Maire, en session { ordinaire
extraordinaire
d'après convocations faites le 4 Nov. 1950 194.

NOMBRE
de
Conseillers municipaux
ayant pris part au vote :

50.003

DATE
de l'affichage, à la porte
de la mairie, du compte
rendu de la séance :

Etaient présents : MM.

Regazoni, Voyssière,
Rochedereux, Frugnaud, Chamboulan, Melle Ri-
kosky, M. Bujard, Baudet, Bouchet, Chazeau
Counil, Couzinet, Domesq, Dufour, Guillaud
Jacquet, Main, Péraudeau, Saugnet, Thirion.

Absents : MM.

Brotteau, Chollet, Métadier,
Meutin, Pouget, Simon.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en
exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril
1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans
le sein du Conseil.

M. Bujard, ayant obtenu la majorité des
suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et le Conseil décide

que Les travaux de serrurerie affectés en 1949
à l'école de Léon Geoffroy du montant de
22.018 frs seront imputés sur les crédits
correspondants de 1950.

APPROUVE

La Rochelle, le 20 Nov. 1950

Pour le Préfet

Le Secrétaire Général

Signé : Dejean

Fait et délibéré à

les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM.

les membres présents

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

N'ont pas signé : MM.

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).

Pour extrait conforme :

Le Maire,

POUR COPIE CONFORME
Royan, le 25 Novembre 1950
Le Maire,



Maire